

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3270

4 décembre 2015

SOMMAIRE

Beumanoir S.A.	156919	Home Depot International Holdings, S.à r.l.	156940
Beumanoir S.A.	156919	Hurlevent S.A.	156916
Beumanoir S.A.	156919	Hydro Energy 1 S.à r.l.	156944
BrevSol Sàrl	156919	I.C. Dom-Com S. à r.l.	156916
BUILD-CONCEPT Immobilière S.A.	156918	ImmoFind S.à r.l.	156915
Canberra II	156918	Implant-Lux S.A.	156916
Canberra II	156918	International River Transport S.A.	156916
Cima S.A.	156918	Invest Games S.à r.l.	156954
Communications-Smart S.à.r.l.	156956	Invest House S.A.	156960
Compagnie Financière Européenne S.A. SPF	156918	James & Associates S.A.	156960
Dutchdelta Finance S.à r.l.	156915	JCF III Eurovita Holdings S.à r.l.	156959
Electro-Team S.à r.l.	156919	Kisling Investment S.A.	156960
Electro-Team S.à r.l.	156919	LuxCo 66 S.à r.l.	156916
Five Arrows Secondary Opportunities III So- parfi SCA	156950	Mapleton S.à r.l.	156960
Fresco Ventures S.à r.l.	156920	Maribaud S.A.	156914
Garage J. Leyder S.à r.l.	156917	Menolly Investments 2 S.à r.l.	156915
"Goodman Carpo Logistics (Lux) S.à r.l.	156959	Menuiserie Reckinger s.à r.l.	156960
Group-By S.à r.l.	156948	Metaform S.à r.l.	156915
Groupe Immobilier International S.A.	156917	Modacin Luxembourg	156915
Group Gestion SDB	156917	Mysama S.à r.l.	156914
Group Gestion SDB	156917	NextWeb Holdings S.à r.l.	156914
Hémisphères Films	156916	O! Bijoux S.à r.l.	156914
Hersanpan	156917	PATRIZIA Acquihold S.à r.l.	156914
Historia Authentica S.A.	156917	Prince AcquiCo S.à r.l.	156914
		Romus S.A.	156914

Romus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 69.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168630/9.

(150185548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

**Prince AcquiCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PATRIZIA Acquihold S.à r.l.).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 166.030.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168586/9.

(150185673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

O! Bijoux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 14, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 114.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168533/9.

(150185570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

NextWeb Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 141.536.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168517/9.

(150185881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Mysama S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie-Curie.
R.C.S. Luxembourg B 147.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168512/9.

(150186091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Maribaud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 174.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168495/9.

(150185702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Metaform S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 92.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015168505/10.

(150185854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Modacin Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 125.434.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015168483/10.

(150185631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Menolly Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.158.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168481/10.

(150185808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

ImmoFind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 17, place François-Joseph Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 180.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour ImmoFind S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015168397/12.

(150186005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Dutchdelta Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.223.250,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.077.

Dépôt rectificatif du dépôt L150132914 déposé le 23/07/2015

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015168279/12.

(150184797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

LuxCo 66 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 133.213.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015168454/9.
(150185883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Implant-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 41, Grand-Rue.
R.C.S. Luxembourg B 112.536.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015168412/9.
(150185820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

IRT, International River Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 2, Kuarregaart.
R.C.S. Luxembourg B 65.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015168400/9.
(150185995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

I.C. Dom-Com S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 133.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015168394/9.
(150185612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Hurlevent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 173.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015168393/9.
(150185703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Hémisphères Films, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 80.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015168376/9.
(150185825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Groupe Immobilier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.156.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168374/9.

(150185981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Group Gestion SDB, Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 161.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168372/9.

(150185621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Group Gestion SDB, Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 161.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168371/9.

(150185619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Historia Authentica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 169.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168385/9.

(150186051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Hersanpan, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168378/9.

(150185561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Garage J. Leyder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 4, rue d'Ell.

R.C.S. Luxembourg B 112.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168348/9.

(150185604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Cima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 97.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CIMA S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015168258/11.

(150185557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Compagnie Financière Européenne S.A. SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 1, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.928.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
La présente mention est une version corrigée qui remplace la première version déposée au RCS sous le numéro L150183556.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168241/11.

(150185109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Canberra II, Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 7, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 137.954.

Les comptes annuels au 31/12/13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA
Signature

Référence de publication: 2015168247/11.

(150185576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Canberra II, Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 7, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 137.954.

Les comptes annuels au 31/12/14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA
Signature

Référence de publication: 2015168248/11.

(150185577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

BUILD-CONCEPT Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 162.509.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015168228/10.

(150185654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

BrevSol Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 1, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 165.206.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168214/9.

(150185607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Beumanoir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 50.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168219/9.

(150185623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Beumanoir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 50.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168217/9.

(150185620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Beumanoir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 50.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168218/9.

(150185622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Electro-Team S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 34, rue Pierre Hentges.

R.C.S. Luxembourg B 103.573.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168306/9.

(150185642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Electro-Team S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 34, rue Pierre Hentges.

R.C.S. Luxembourg B 103.573.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168305/9.

(150185641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Fresco Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 193.259.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of September,
Before Us, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

APPEARED:

MEIF 4 Fresco Holdings S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), incorporated and existing under Luxembourg law, with a share capital of EUR 122,982.- (one hundred twenty-two thousand nine hundred eighty-two euro), having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 182.064 (“MEIF4” or the “Original Shareholder”) here duly represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

OPB Infrastructure 2 Limited, an Ontario company, having its registered office at 200 King Street West, Suite 2200, M5H 3X6 Toronto, Ontario, Canada, unlimited share capital and registered with the Province of Ontario, Ministry of Government Services under number 002345527 (“OPB”), here duly represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The Original Shareholder, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- Fresco Ventures S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated and existing under Luxembourg law, with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.193.259 and incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Francis KESSELER, then notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on 2 December 2014; published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 260 dated 31 January 2015, page 12467; and

- the articles of association of the Company (the “Articles”) have not been amended since the Company's incorporation.

This being declared, the Original Shareholder, owner of the 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares in registered form representing the entire share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Original Shareholder RESOLVES to APPROVE the entry into the Company's share capital by OPB as new shareholder (the “New Shareholder”) of the Company.

The Original Shareholder together with the New Shareholder are hereafter referred to as the “Shareholders”.

Second resolution

The Original Shareholder RESOLVES to CONVERT the existing 12,500 (twelve thousand five hundred) registered shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) class A registered shares (the “Class A Shares”).

Third resolution

The Original Shareholder RESOLVES to REDUCE the par value of the existing 12,500 (twelve thousand five hundred) Class A Shares from EUR 1 (one euro) to EUR 0.01 (one euro cent) and to CREATE and ISSUE 1,237,500 (one million two hundred and thirty-seven thousand five hundred) new Class A shares to be subscribed by the Original Shareholder.

Fourth resolution

The Original Shareholder RESOLVES to INCREASE by contribution in kind the share capital of the Company by an amount of EUR 125,000.- (one hundred twenty-five thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to EUR 137,500.- (one hundred thirty-seven thousand five hundred euro) by creation and issuance of 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) Class A Shares and 11,250,000 (eleven million two hundred fifty thousand) new registered shares having a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent) each, divided into 9 (nine) classes of shares (the “New Shares”):

- a) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class A shares (the “New Class A Shares”);
- b) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class B shares (the “New Class B Shares”);
- c) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class C shares (the “New Class C Shares”);
- d) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class D shares (the “New Class D Shares”);
- e) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class E shares (the “New Class E Shares”);

- f) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class F shares (the “New Class F Shares”);
 g) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class G shares (the “New Class G Shares”);
 h) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class H shares (the “New Class H Shares”);
 i) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class I shares (the “New Class I Shares”); and
 j) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class J shares (the “New Class J Shares”)

subject to the payment of an aggregate share premium amounting to EUR 18,718,400.46 (eighteen million seven hundred eighteen thousand four hundred euro and forty-six cent) (the “Share Premium”). Out of the Share Premium, an amount of EUR 13,750.- (thirteen thousand seven hundred fifty euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company. The remaining Share Premium shall be allocated to the Share Premium Reserve (as further defined in the Amended and Restated Articles in the seventh resolution below) and shall not be allocated or reserved to the New Shares in relation to which it has been paid. As a consequence, in case a distribution is subsequently decided, the SP shall be allocated between the shareholders of the Company and the classes of shares pro rata their respective financial rights as defined in the Amended and Restated Articles.

Subscription Payment

The Original Shareholder RESOLVES to APPROVE the subscription of the New Shares as listed in the table below and the payment for such New Shares by contribution in kind.

Shareholder	MEIF 4 - Number of New Shares	MEIF 4 - Amount of Share Premium (€)	OPB - Number of New Shares	OPB - Amount of Share Premium (€)
Number of New Class A Shares	1,027,410	1,598,982.86	222,590	272,857.24
Number of New Class B Shares	1,138,705	1,598,982.85	111,295	272,857.19
Number of New Class C Shares	1,138,705	1,598,982.85	111,295	272,857.19
Number of New Class D Shares	1,138,705	1,598,982.85	111,295	272,857.19
Number of New Class E Shares	1,138,705	1,598,982.85	111,295	272,857.19
Number of New Class F Shares	1,138,705	1,598,982.85	111,295	272,857.19
Number of New Class G Shares	1,138,705	1,598,982.85	111,295	272,857.19
Number of New Class H Shares	1,138,705	1,598,982.85	111,295	272,857.19
Number of New Class I Shares	1,138,705	1,598,982.85	111,295	272,857.19
Number of New Class J Shares	1,138,705	1,598,982.85	111,295	272,857.19
TOTAL:	<u>11,275,755</u>	<u>15,989,828.51</u>	<u>1,224,245</u>	<u>2,728,571.95</u>

MEIF4's Intervention - Subscription - Payment - Description of the Contributions

MEIF4, represented as stated here above, declares to subscribe for 11,275,755 (eleven million two hundred seventy-five thousand seven hundred fifty-five) of the New Shares as described above and to have them, together with a part of the Share Premium amounting to EUR 15,989,828.51 (fifteen million nine hundred eighty-nine thousand eight hundred twenty-eight euro and fifty-one cent), fully paid up by way of contribution in kind consisting of a receivable for a global amount of EUR 16,102,586.06 (sixteen million one hundred two thousand five hundred eighty-six euro and six cent) held by MEIF4 against the Company (the “MEIF4 Contribution”).

Evaluation

The total net value of the MEIF4 Contribution is at least valued at EUR 16,102,586.06 (sixteen million one hundred two thousand five hundred eighty-six euro and six cent) of which EUR 112,757.55 (one hundred twelve thousand seven hundred fifty-seven euro and fifty-five cent) were allocated to the share capital account, EUR 12,525.75 (twelve thousand five hundred twenty-five euro and seventy-five cent) were allocated to the legal reserve and the remainder of EUR 15,977,302.76 (fifteen million nine hundred seventy-seven thousand three hundred two euro and seventy-six cent) being allocated to the Share Premium Reserve.

Documents evidencing the ownership and valuation of the MEIF4 Contribution

The description and the valuation of the MEIF4 Contribution contributed to the Company have further been confirmed in:

- an application form (the “MEIF4 Application Form”) executed by MEIF4 and accepted by the board of managers (“conseil de gérance”) of the Company, a copy of which has been signed by MEIF4 to be registered with this deed; this form includes a confirmation that “On the date hereof, MEIF4 has carefully reviewed the MEIF4 Contribution, has assessed the value of such element and came to the conclusion that the net value of the MEIF4 Contribution is at least equal to EUR 16,102,586.06 (sixteen million one hundred two thousand five hundred eighty-six euro and six cent)”;
- a report established by Rosa Villalobos and Charles Roemers, acting as managers on behalf of the board of the Company confirming the same (the “MEIF4 Company Report”).

Proof of the existence of the MEIF4 Contribution

Proof of the existence of the MEIF4 Contribution has been given by the MEIF4 Company Report and the MEIF4 Application Form, the latter containing, among others, a declaration of MEIF4 attesting the true valuation of the MEIF4 Contribution.

Effective implementation of the MEIF4 Contribution

MEIF4, here represented as stated here above, declares, with respect to the MEIF4 Contribution, that:

- it is the holder of the MEIF4 Contribution to be contributed to the Company;
- the MEIF4 Contribution will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares;
- MEIF4 has the unrestricted right, power, authority and capacity to transfer all its rights attached to the MEIF4 Contribution; and
- it shall procure that all the formalities required by Luxembourg law subsequent to the MEIF4 Contribution shall be carried out upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said MEIF4 Contribution in order to duly formalise the MEIF4 Contribution to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

OPB's Intervention - Subscription - Payment - Description of the Contributions

OPB, represented as stated here above, declares to subscribe for 1,224,245 (one million two hundred twenty-four thousand two hundred forty-five) of the New Shares as described above and to have them, together with a part of the Share Premium amounting to EUR 2,728,571,95 (two million seven hundred twenty-eight thousand five hundred seventy-one euro and ninety-five cent), fully paid up by way of contribution in kind consisting of a receivable for a global amount of EUR 2,740,814.40 (two million seven hundred forty thousand eight hundred fourteen euro and forty cent) held by OPB against the Company (the "OPB Contribution").

Evaluation

The total net value of the OPB Contribution is at least valued at EUR 2,740,814.40 (two million seven hundred forty thousand eight hundred fourteen euro and forty cent) of which EUR 12,242.45 (twelve thousand two hundred forty-two euro and forty-five cent) were allocated to the share capital account, EUR 1,224.25 (one thousand two hundred twenty-four euro and twenty-five cent) were allocated to the legal reserve and the remainder of EUR 2,727,347.70 (two million seven hundred twenty-seven thousand three hundred forty-seven euro and seventy cent) being allocated to the Share Premium Reserve.

Documents evidencing the ownership and valuation of the OPB Contribution

The description and the valuation of the OPB Contribution contributed to the Company have further been confirmed in:

- an application form (the "OPB Application Form") executed by OPB and accepted by the board of managers ("conseil de gérance") of the Company, a copy of which has been signed by OPB to be registered with this deed; this form includes a confirmation that "On the date hereof, OPB has carefully reviewed the OPB Contribution, has assessed the value of such element and came to the conclusion that the net value of the OPB Contribution is at least equal to EUR 2,740,814.40 (two million seven hundred forty thousand eight hundred fourteen euro and forty cent)"; and
- a report established by Rosa Villalobos and Charles Roemers, acting as managers on behalf of the board of the Company confirming the same (the "OPB Company Report").

Proof of the existence of the OPB Contribution

Proof of the existence of the OPB Contribution has been given by the OPB Company Report and the OPB Application Form, the latter containing, among others, a declaration of OPB attesting the true valuation of the OPB Contribution.

Effective implementation of the OPB Contribution

OPB, here represented as stated here above, declares, with respect to the OPB Contribution, that:

- it is the holder of the OPB Contribution to be contributed to the Company;
- the OPB Contribution will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares;
- OPB has the unrestricted right, power, authority and capacity to transfer all its rights attached to the OPB Contribution; and
- it shall procure that all the formalities required by Luxembourg law subsequent to the OPB Contribution shall be carried out upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said OPB Contribution in order to duly formalise the OPB Contribution to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Summary of the MEIF4 Contribution and OPB Contribution

Further to the above, the contributions made by MEIF4 and OPB are as follows:

Shareholder	MEIF 4	OPB
Contribution for the New Shares (€)	112,757.55	12,242.45
Contribution for Share Premium (€)	15,989,828.51	2,728,571.95
TOTAL (€):	16,102,586.06	2,740,814.40

Board of managers (“conseil de gérance”) of the Company’s intervention

Thereupon intervenes the board of managers (“conseil de gérance”) of the Company (the “Board of Managers”), here duly represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal, here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as Board of Managers of the here above described MEIF4 Contribution and OPB Contribution, the Board of Managers expressly agreed with the description of the MEIF4 Contribution and of the OPB Contribution, with its valuation, with the effective transfer of the MEIF4 Contribution by MEIF4 and of the OPB Contribution by OPB, and confirms the validity of the subscriptions and payments of the New Shares and the Share Premium, as documented by the MEIF4 Application Form and by the OPB Application Form.

Further to the here before documented increase in the share capital of the Company, the share capital of the Company is owned as follows:

Shareholder	Total number of Shares	Share capital (€)
MEIF 4 Fresco Holdings S.à r.l.	12,525,755	125,257.55
OPB Infrastructure 2 Limited	1,224,245	12,242.45
TOTAL:	13,750,000	137,500.00

Fifth resolution

As the consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders unanimously RESOLVE to AMEND article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at EUR 137,500.- (one hundred thirty-seven thousand five hundred euro) divided into 13,750,000 (thirteen million seven hundred fifty thousand) shares, each with a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent), all fully subscribed and entirely paid-up, divided into 10 (ten) classes of shares:

- (a) 2,500,000 (two million five hundred thousand) class A shares (the “Class A Shares”);
- (b) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class B shares (the “Class B Shares”);
- (c) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class C shares (the “Class C Shares”);
- (d) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class D shares (the “Class D Shares”);
- (e) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class E shares (the “Class E Shares”);
- (f) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class F shares (the “Class F Shares”);
- (g) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class G shares (the “Class G Shares”);
- (h) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class H shares (the “Class H Shares”);
- (i) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class I shares (the “Class I Shares”); and
- (j) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class J shares (the “Class J Shares”).”

Sixth resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE:

- a) to define the rights attached to each class of shares and consequently to AMEND articles 10 and 22.2 of the Articles and to ADD points 5.2 to 5.7 to article 5, point 22.3 to article 22 and point 24.3 to article 24 of the Articles.
- b) to precise the rules applying to the share premium and the share premium reserve and consequently to AMEND article 8 of the Articles;
- c) to insert the possibility to repurchase the Shares under certain conditions and consequently to AMEND article 7 of the Articles;
- d) to further detail the distribution modalities and consequently to AMEND article 22.3.1 and 22.3.2 of the Articles.

Seventh resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to fully AMEND and RESTATE the Articles which shall henceforth read as follows:“

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name of “Fresco Ventures S.à r.l.” which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the “Articles”).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.2. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is (i) the holding of participations, whether direct or indirect through directly or indirectly owned subsidiaries, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stocks, bonds, debentures, notes, and other securities of any kind, equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and (ii) the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not, preferential or not, redeemable or not).

3.3. In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4. In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

3.5. The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

3.6. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property. In addition, the Company may act as general partner of any of its subsidiaries and take all necessary or useful actions on their behalf if so required by the law applicable to such subsidiaries.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 137,500.- (one hundred thirty-seven thousand five hundred euro) divided into 13,750,000 (thirteen million seven hundred fifty thousand) shares, each with a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent), all fully subscribed and entirely paid-up, divided into 10 (ten) classes of shares:

- (a) 2,500,000 (two million five hundred thousand) class A shares (the “Class A Shares”);
- (b) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class B shares (the “Class B Shares”);
- (c) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class C shares (the “Class C Shares”);
- (d) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class D shares (the “Class D Shares”);
- (e) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class E shares (the “Class E Shares”);
- (f) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class F shares (the “Class F Shares”);
- (g) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class G shares (the “Class G Shares”);
- (h) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class H shares (the “Class H Shares”);

(i) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class I shares (the “Class I Shares”); and

(j) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class J shares (the “Class J Shares”).”

5.2. Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to J Shares are together referred to as the “Class of Shares” and each, a “Class”; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the “Shares” and each, a “Share”.

5.3. The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise outlined in the present Articles.

5.4. Each Share is entitled to one vote. The financial rights attached to the Shares are described in Articles 7, 22 and 24.

5.5. At any time, the last Class of Shares, which is still in issue, based on alphabetical order, is referred to as the “Last Class”. The Class of Shares still in issue at a given moment, other than the Last Class shall be referred to as the “First Classes”.

5.6. Each holder of Shares is hereafter referred to as a “Shareholder”. In case all the Shares are held by one Shareholder, it shall be referred to as the “Sole Shareholder”.

5.7. The Shares shall be in registered form.

Art. 6. Change to share capital. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the Sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles, save when the capital decrease results from the cancellation of repurchased Shares as provided for under Article 7.

Art. 7. Repurchase of Shares.

7.1. The Board of Managers may repurchase all or some of its Shares under due observance of the provisions of the Law or the Articles and provided that (i) if the Company decides to repurchase a Class of Shares, it shall first repurchase all (and not some of) the Shares of the Last Class and (ii) such a repurchase shall not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves which may not be distributed under the provisions of the Law or the Articles.

7.2. If the Company decides to proceed to a repurchase of a Class of Shares, the Board of Managers shall serve a notice to the holders of such Class of Shares specifying the number of relevant Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the “Repurchase Date”). The repurchase is subject to the prior approval of the Sole Shareholder or, as the case may be, of a general meeting of Shareholders satisfying the quorum and majority requirements provided for in Article 20.2.

7.3. In the event of a repurchase of a Class (in the reverse alphabetical order) for the purpose of a share capital reduction, such Class shall give right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to such portion of the Total Cancellation Amount (as defined below) and the holders of the repurchased Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

7.4. The repurchase of a Class of Shares shall always be made with a view of having the repurchased Shares cancelled. As a consequence, the Board of Managers is not authorised to resell the repurchased Shares to a Shareholder or a third party. The cancellation shall take the form of a capital decrease (for an amount equal to the aggregate nominal value of the repurchased Shares). By approving the repurchase under Article 7.2, the Shareholders shall be deemed to have also approved the cancellation by way of capital decrease. Until cancellation, the repurchased Shares are still existing but are all owned by the Company and the voting and financial rights attached thereto are suspended.

7.5. For the purpose of calculating the repurchase price, the Board of Managers shall draw up Interim Accounts consisting in an interim balance sheet and an interim profit and loss account.

7.6. “Available Amount” means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the Share Premium Reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/ cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirement of the Law or of the Articles and (iii) the aggregate preferential dividend attached to all the First Classes of Shares and accrued between the last repurchase (or, for the first repurchase, the date of incorporation of the Company) and the contemplated repurchase, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + APD)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net interim profits (including carried forward profits)

P = any Share Premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the nominal value of the repurchase Shares and legal reserve reduction relating to such repurchased Shares

L = Losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles

APD = the aggregate preferential dividend attached to all the First Classes of Shares and accrued between the last repurchase (or, for the first repurchase, the date of incorporation of the Company) and the contemplated repurchase.

7.7. “Cancellation Value Per Share” shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class.

7.8. “Interim Accounts” means the interim accounts of the Company under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date

7.9. “Interim Account Date” means the date no later than eight (8) days before the expected date for the repurchase.

7.10. “Legal Reserve” has the meaning given to it in Article 22.1.

7.11. “Total Cancellation Amount” means the Available Amount determined by the Board of Managers taking and approved on the basis of the relevant Interim Accounts less an amount necessary to cover the business needs of the Company as determined by the Board of Managers, provided that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Art. 8. Share Premium Reserve. The Shares may be issued with or without share premium (the “Share Premium”). The Share Premium paid on any Share shall be transferred to a premium account (the “Share Premium Reserve”) which, unless otherwise decided by the Shareholders from time to time, constitute a sum freely available for distribution of dividends, liquidation boni or for the payment of any repurchase price or any other form of distribution on the Shares, regardless of its respective Class. The Share Premium shall not be allocated nor reserved to the Share or Class in relation to which it was paid. As a consequence, in case a distribution (whether in a form of a dividend, a liquidation boni, a repurchase price or otherwise) decided by the Board of Managers or the Shareholders, as appropriate, is taken from the Share Premium, it shall be allocated between the Shareholders and between the Class of Shares pro rata their respective financial rights as defined in Articles 7, 22 and 24.

The Share Premium Reserve can be distributed or repaid from time to time upon decision of the Board of Managers, within the limits provided for in the Law.

Art. 9. Indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable to third parties.

10.2. In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares between Shareholders is free and to non-Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

10.3. No Shareholder shall transfer any Share of any Class, the Company shall not register any transfer of any Share of any Class and the Shareholders shall procure that no transfer of any Share of any Class is registered by the Board of Managers, unless the transferring Shareholder concurrently with the transfer of such a Share of that Class transfers the same percentage of each other Class then issued and outstanding and held by the transferring Shareholder. For greater certainty, the restrictions in this Article 10.3 do not apply to a transfer of Shares by a Shareholder to the Company in connection with the exercise by the Board of Managers of its right to repurchase a Class of Shares pursuant to Article 7.

10.4. A Shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

Chapter III. Management

Art. 11. General.

11.1. The Company shall be managed by a board of managers (the “Board of Managers”) composed of at least two (2) members (each, a “Manager”) possibly divided into one or more A Manager(s) and one or more B Manager(s), who need not to be Shareholders. The decisions of the Board of Managers shall be taken collectively.

11.2. The Managers shall be appointed by a decision of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with Articles 18 to 20.

11.3. The Managers shall be appointed for an unlimited period and shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible.

11.4. A Manager may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

11.5. In the event of as the case may be one or more vacancy(ies) on the Board of Managers because of death, retirement or otherwise, the remaining Manager(s) must appoint one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of Shareholders.

11.6. The Company shall reimburse the Managers for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Managers.

Art. 12. Procedures of Meeting.

12.1. The Board of Managers may choose from among its members a chairman and a vice chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Managers and of the Shareholders.

12.2. The Board of Managers shall meet upon call by any Manager or the company secretary at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), e-mail, telegram, telex or fax to the Managers sufficiently in advance of each meeting of the Board of Managers. This notice may be waived by the consent in writing, by fax, telegram, e-mail or letter of each Manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the Board of Managers, each Manager is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the Board of Managers at such meeting.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by fax, e-mail, telegram or telex another Manager as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, e-mail, telegram, telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.4. Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents.

12.5. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at the meeting of the Board of Managers, with at least one A Manager and one B Manager being present or represented if some have been appointed.

12.6. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting. The vote of the chairman of the Board of Managers shall prevail in the case of equality of votes.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board of Managers.

13.1. The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed by all the Managers present or represented.

13.2. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Managers present or represented at the meeting provided that each Manager present or represented expressed their consent to this process. In such a case, the attendance list of the meeting, to be annexed to the minutes, shall be signed by the chairman and all the Managers present at the meeting. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the meeting, by the company secretary or by two Managers, including at least one A Manager and one B Manager if some have been appointed.

Art. 14. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 15. Delegation.

15.1. Any two Members, including at least one A Manager and one B Manager if some have been appointed, may delegate powers of the Board of Managers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

15.2. Any two Members, including at least one A Manager and one B Manager, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 16. Binding signature. The Company shall be bound by the joint signature of any two Managers including at least one A Manager and one B Manager (if some have been appointed) or by the single or joint signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers or by any two Managers, including at least one A Manager and one B Manager (if some have been appointed).

Art. 17. Liability of the Managers.

17.1. Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a corporate representative he is only responsible for the execution of his mandate.

17.2. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which a court shall finally adjudge in such action, suit or proceeding that he is liable for gross negligence or misconduct; in the event of an out-of-court settlement or any procedure where a court is not involved, indemnification shall

be provided only in connection with such matters covered by the out-of-court settlement or any other form of mutual agreement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit any gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. General meeting of shareholder(s)

Art. 18. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.

18.1. The general meeting of the Shareholders is authorised, in particular, to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of the Shareholders.

18.2. Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

18.3. In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 19. Holding of General Meetings.

19.1. General meetings of the Shareholders are convened by the Board of Managers or by any Manager. Such meetings must be convened if Shareholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

19.2. The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

19.3. Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

Art. 20. Quorum and majorities.

20.1. Subject to Articles 20.2 to 20.4, collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and, subject to Articles 20.2 to 20.4, decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

20.2. Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital.

20.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. Business year

Art. 21. Financial year.

21.1. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of the same year.

21.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

21.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Appropriation of profits.

22.1. Legal Reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

22.2. Available

Profit If, in any year, the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits, net profits carried forward, available reserves derived from retained earnings or otherwise and/or the Share Premium, the amount of the distribution shall be allocated between the Class of Shares in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,

- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

22.3. Should the whole Last Class (by alphabetical order, e.g., initially the Class J Shares) have been repurchased in accordance with Article 7 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class I Shares) with respect to any distribution decided after the repurchase of the Last Class.

22.4. Dividends

22.4.1. Distribution of annual dividend At the end of each financial year and following the approval of the annual accounts by the Shareholders in compliance with the Law, the Shareholders may decide to distribute an annual dividend out of the sums available for distribution in accordance with the Law and the Articles.

22.4.2. Distribution of interim dividend

Interim dividends may be distributed by the Board of Managers in accordance with the Law and the Articles and provided that the Board of Managers has previously taken every measure necessary in order to ascertain the existence of distributable sums. Any Manager of the Company may convene a board meeting to decide on such distribution.

22.4.3. Distribution out of reserves and/or profits carried forward

In addition to the annual dividend, the Shareholders can decide at any time during the financial year to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward as shown in the last financial accounts which have been approved by the Shareholders, to the extent such reserves have not been reduced by any loss carried forward and/or realized since the last financial year for which such annual accounts have been approved. For the avoidance of doubt, the Shareholders are authorized to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward even if the annual accounts of the last year that has closed have not been already approved subject to (i) the annual accounts for the preceding year having been approved and (ii) interim financial statements having been provided to the Shareholders in order to ascertain the existence of distributable reserves and profits carried forward.

22.4.4. Distribution in kind

The Board of Managers may decide, subject to the consent of each Shareholder, to proceed with a distribution in kind in lieu of cash. In such a case, the distribution in kind shall be at the value attributable to such assets. If such assets are subject to restrictions on any such distribution or any subsequent transfer (including, for the avoidance of doubt, any legal, dealing and/or contractual restrictions), the Board of Managers will take into account such restrictions in determining the value of the assets distributed.

Chapter VI. Liquidation

Art. 23. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 24. Liquidation.

24.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in compliance with Article 20.

24.2. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of Shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

24.3. After provisions for, or payment of, all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 22 hereof.

Chapter VII. Applicable law

Art. 25. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.”

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING WAS CLOSED.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre,

Par devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, (Grand Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

MEIF 4 Fresco Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, au capital social de EUR 122.982,- (cent vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-deux euros), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.064 (l'«Associé Originaire»), dûment représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

OPB Infrastructure 2 Limited, une société constituée et existant sous le droit de Ontario, ayant son siège social au 200 King Street West, Suite 2200, M5H 3X6 Toronto, Ontario, Canada, enregistré avec la province de Ontario, Ministry of Government Services sous le numéro 002345527 (“OPB”) dûment représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées “ne varietur” par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

L'Associé Originaire, représenté comme dit ci-dessus, a déclaré et a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- Fresco Ventures S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, au capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.259 (la «Société»), a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, alors notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 2014, publiée au Memorial C, recueil des Sociétés et Associations numéro 260 du 31 janvier 2015 page 12467;

- les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis.

Ces faits ayant été déclarés, l'Associé Originaire, propriétaire des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales nominatives représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Originaire DECIDE d'APPROUVER l'entrée dans le capital social de la Société de OPB en tant que nouvel associé (le «Nouvel Associé») de la Société.

L'Associé Originaire ensemble avec le Nouvel Associé sont ci-après décrits comme les «Associés».

Deuxième résolution

L'Associé Originaire DECIDE de CONVERTIR les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales nominatives existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales nominatives de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»).

Troisième résolution

L'Associé Originaire DECIDE de REDUIRE la valeur nominale des 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de Classe A existantes de EUR 1 (un euro) à EUR 0,01 (un centime d'euro) et de CREER et EMETTRE 1.237.500 (un million deux cent trente-sept mille cinq cents) nouvelles Parts Sociales de Classe A qui seront souscrites par l'Associé Originaire.

Quatrième résolution

L'Associé Originaire DECIDE d'AUGMENTER le capital souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 125.000,- EUR (cent vingt-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à un montant de 137.500,- EUR (cent trente-sept mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 1,250,000 (un million deux cent cinquante mille) Parts Sociales de Classe A et 11,250,000 (onze million deux cent cinquante mille) nouvelles parts sociales nominatives d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune réparties en 9 (neuf) classes de parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»):

a. 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) nouvelles parts sociales de Classe A (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe A»);

b. 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) nouvelles parts sociales de Classe B (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe B»);

c. 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) nouvelles parts sociales de Classe C (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe C»);

d. 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) nouvelles parts sociales de Classe D (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe D»);

e. 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) nouvelles parts sociales de Classe E (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe E»);

f. 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) nouvelles parts sociales de Classe F (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe F»);

g. 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) nouvelles parts sociales de Classe G (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe G»);

h. 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) nouvelles parts sociales de Classe H (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe H»);

i. 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) nouvelles parts sociales de Classe I (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe I»); et

j. 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) nouvelles parts sociales de Classe J (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe J»);

moyennant une prime d'émission d'un montant global de 18.718.400,46 EUR (dix-huit million sept cent dix-huit mille quatre cents euros et quarante-six centimes) (la «Prime d'Emission»). De la Prime d'Emission, un montant de 13.750,- EUR (treize mille sept cent cinquante euros) sera alloué à la réserve légale de la Société. Le solde de la Prime d'Emission sera alloué à la Réserve Prime d'Emission (telle que défini ci-après dans les Statuts Coordonnés adoptée suite à la septième résolution ci-dessous) et ne sera pas alloué ou réservé aux Nouvelles Parts Sociales en relation de laquelle elle a été payée. En conséquence, si une distribution est décidée par la suite, la Prime d'Emission sera allouée entre les associés et les classes de parts sociales au prorata de leurs droits financiers respectifs, tels que définis dans les Statuts Coordonnés de la Société.

Souscription - Libération

L'Associé Originaire DECIDE d'APPROUVER la souscription des Nouvelles Parts Sociales comme mentionnée ci-dessous et le paiement de ces Nouvelles Parts Sociales par contribution en nature:

Associé	MEIF4 - Nombre de Nouvelles Parts Sociales	MEIF4 - Montant de la Prime d'Emission (€)	OPB - Nombre de Nouvelles Parts Sociales	OPB - Montant de la Prime d'Emission (€)
Nombre de parts sociales de Classe A	1.027.410	1.598.982,86	222.590	272.857,24
Nombre de parts sociales de Classe B	1.138.705	1.598.982,85	111.295	272.857,19
Nombre de parts sociales de Classe C	1.138.705	1.598.982,85	111.295	272.857,19
Nombre de parts sociales de Classe D	1.138.705	1.598.982,85	111.295	272.857,19
Nombre de parts sociales de Classe E	1.138.705	1.598.982,85	111.295	272.857,19
Nombre de parts sociales de Classe F	1.138.705	1.598.982,85	111.295	272.857,19
Nombre de parts sociales de Classe G	1.138.705	1.598.982,85	111.295	272.857,19
Nombre de parts sociales de Classe H	1.138.705	1.598.982,85	111.295	272.857,19
Nombre de parts sociales de Classe I	1.138.705	1.598.982,85	111.295	272.857,19
Nombre de parts sociales de Classe J	1.138.705	1.598.982,85	111.295	272.857,19
TOTAL:	11.275.755	15.989.828,51	1.224.245	2.728.571,95

Intervention de MEIF4 - Souscription - Libération - Description de l'Apport

MEIF4, tel que représentée ci-dessus, déclare souscrire pour 11.275.755 (onze million deux cent soixante-quinze mille sept cent cinquante-cinq) Nouvelles Parts Sociales comme décrit ci-dessus et procéder à leur libération intégrale ainsi qu'au paiement intégral de EUR 15.989.828,51 (quinze million neuf cent quatre-vingt-neuf mille huit cent vingt-huit euros et cinquante-et-un centimes) de la Prime d'Emission au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant global de EUR 16.102.586,06 (seize million cent deux mille cinq cent quatre-vingt-six euros et six centimes) détenue par MEIF4 contre la Société (l'«Apport de MEIF4»).

Evaluation

La valeur totale nette de l'Apport de MEIF4 est estimée au moins à EUR 16.102.586,06 (seize million cent deux mille cinq cent quatre-vingt-six euros et six centimes), dont EUR 112.757,55 (cent douze mille sept cent cinquante sept euros et cinquante cinq centimes) ont été alloués au compte du capital social, EUR 12.525,75 (douze mille cinq cent vingt-cinq euros et soixante-quinze centimes) ont été alloués à la réserve légale et le solde de EUR 15.977.302,76 (quinze million neuf cent soixante-dix-sept mille trois cent deux euros et soixante-seize centimes) étant alloué à la Réserve Prime d'Emission.

Documents établissant la propriété et la valeur de l'Apport de MEIF4

La description et l'évaluation de l'Apport de MEIF4 apporté à la Société ont en outre été confirmées dans:

- une lettre d'application (la «Lettre d'Application de MEIF4») signée par MEIF4 et acceptée par le conseil de gérance de la Société; une copie de laquelle a été signée par MEIF4 afin d'être enregistrée avec le présent acte; cette lettre contient une confirmation que «A la date des présents, MEIF4 a revu la valeur de ces éléments et est arrivé à la conclusion que la valeur totale nette de l'Apport de MEIF4 est estimée au moins égal à EUR 16.102.586,06 (seize million cent deux mille cinq cent quatre-vingt-six euros et six centimes)»; et

- un rapport établi par Rosa Villalobos et Charles Roemers en qualité de Gérants agissant au nom et pour le compte du conseil de gérance de la Société confirmant les mêmes déclarations (le «Rapport de la Société pour MEIF4»).

Preuve de l'existence de l'Apport de MEIF4

Preuve de l'existence de l'Apport de MEIF4 a été donnée par le Rapport de la Société pour MEIF4 et la Lettre d'Application de MEIF4, cette dernière comprenant, entre autres, une déclaration de MEIF4 attestant de la valeur réelle de l'Apport de MEIF4.

Réalisation effective de l'Apport de MEIF4

MEIF4, ici représentée comme décrit ci-dessus, déclare, s'agissant de l'Apport de MEIF4, que:

- il est le titulaire de l'Apport de MEIF4 devant être apporté à la Société;
 - l'Apport de MEIF4 sera effectif à partir de la date de l'acte notarié portant augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales;
 - MEIF4 a le droit, le pouvoir, l'autorité et la capacité absolus de transférer tous ses droits attachés à l'Apport de MEIF4;
- et
- il s'engage à ce que toutes les formalités requises par le droit luxembourgeois suite à l'Apport de MEIF4 seront accomplies dès réception de la copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit Apport de MEIF4 en nature afin de formaliser dûment l'Apport de MEIF4 vis-à-vis de la Société et de le rendre effectif partout et envers toute tierce partie.

Intervention de OPB - Souscription - Libération - Description de l'Apport

OPB, tel que représentée ci-dessus, déclare souscrire pour 1.224.245 (un million deux cent vingt-quatre mille deux cent quarante-cinq) Nouvelles Parts Sociales comme décrit ci-dessus et procéder à leur libération intégrale ainsi qu'au paiement intégral de EUR 2.728.571,95 (deux million sept cent vingt-huit mille cinq cent soixante-et-onze euros et quatre-vingt-quinze centimes) de la Prime d'Emission au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant global de EUR 2.740.814,40 (deux million sept cent quarante mille huit cent quatorze euros et quarante centimes) détenue par OPB contre la Société (l'«Apport de OPB»).

Evaluation

La valeur totale nette de l'Apport de OPB est estimée au moins à EUR 2.740.814,40 (deux million sept cent quarante mille huit cent quatorze euros et quarante centimes), dont EUR 12.242,45 (douze mille deux cent quarante-deux euros et quarante-cinq centimes) ont été alloués au compte du capital social, EUR 1.224,25 (mille deux cent vingt-quatre euros et vingt-cinq centimes) ont été alloués à la réserve légale et le solde de EUR 2.727.347,70 (deux million sept cent vingt-sept mille trois cent quarante-sept euros et soixante-dix centimes) étant alloué à la Réserve Prime d'Emission.

Documents établissant la propriété et la valeur de l'Apport de OPB

La description et l'évaluation de l'Apport de OPB apporté à la Société ont en outre été confirmées dans:

- une lettre d'application (la «Lettre d'Application de OPB») signée par OPB et acceptée par le conseil de gérance de la Société; une copie de laquelle a été signée par la partie comparante afin d'être enregistrée avec le présent acte; cette lettre contient une confirmation que «A la date des présents, OPB a revu la valeur de ces éléments et est arrivé à la conclusion que la valeur totale nette de l'Apport de OPB est estimée au moins égal à EUR 2.740.814,40 (deux million sept cent quarante mille huit cent quatorze euros et quarante centimes)»; et
- un rapport établi par Rosa Villalobos et Charles Roemers en qualité de Gérants agissant au nom et pour le compte du conseil de gérance de la Société confirmant les mêmes déclarations (le «Rapport de la Société pour OPB»).

Preuve de l'existence de l'Apport de OPB

Preuve de l'existence de l'Apport de OPB a été donnée par le Rapport de la Société pour OPB et la Lettre d'Application de OPB, cette dernière comprenant, entre autres, une déclaration de OPB attestant de la valeur réelle de l'Apport de OPB.

Réalisation effective de l'Apport de OPB

OPB, ici représentée comme décrit ci-dessus, déclare, s'agissant de l'Apport de OPB, que:

- il est le titulaire de l'Apport de OPB devant être apporté à la Société;
- l'Apport de OPB sera effectif à partir de la date de l'acte notarié portant augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales;
- OPB a le droit, le pouvoir, l'autorité et la capacité absolus de transférer tous ses droits attachés à l'Apport de OPB; et

- il s'engage à ce que toutes les formalités requises par le droit luxembourgeois suite à l'Apport de OPB seront accomplies dès réception de la copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit Apport de OPB en nature afin de formaliser dûment l'Apport de OPB vis-à-vis de la Société et de le rendre effectif partout et envers toute tierce partie.

Résumé de l'Apport de MEIF4 et de l'Apport de OPB

Suivant ce qui a été décrit ci-dessus, les apports sont comme suit:

Associés	MEIF4	OPB
Contribution pour les Nouvelles Parts Sociales (€)	112.757,55	12.242,45
Contribution pour la Prime d'Emission (€)	15.989.828,51	2.728.571,95
TOTAL (€):	16.102.586,06	2.740.814,40

Intervention du conseil de gérance de la Société

Est alors intervenu le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance»), ici représenté par Sofia Afonso-Da Chao Conde, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagée en sa qualité de Conseil de Gérance à raison des apports décrit ci-dessus, le Conseil de Gérance a marqué expressément son accord sur la description de l'Apport de MEIF4 et sur la description de l'Apport de OPB, sur leurs évaluations, sur le transfert effectif de l'Apport de MEIF4 par MEIF4 et de l'Apport de OPB par OPB, et confirme la validité de la souscription et de la libération des Nouvelles Parts Sociales ainsi que le paiement de la Prime d'Emission, telles que documentées par la Lettre d'Application de MEIF4 et par la Lettre d'Application de OPB.

Suite à l'augmentation de capital de la Société telle que décrite ci-avant, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associés	Nombre total de Parts Sociales	Capital social en EUR
MEIF 4 Fresco Holdings S.à r.l.	12.525.755	125.257,55
OPB Infrastructure 2 Limited	1.224.245	12.242,45
TOTAL:	13.750.000	137.500,00

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les associés DECIDENT à l'unanimité de MODIFIER l'article 5 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à 137.500,- EUR (cent trente-sept mille cinq cents euros), représenté par 13.750.000 (treize million sept cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0.01 EUR (un centime d'euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, réparties en 10 (dix) classes de parts sociales:

- 2.500.000 (deux million cinq cent mille) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»);
- 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»); et
- 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»).

Sixième résolution

Les associés DECIDENT à l'unanimité de:

- définir les droits attachés à chaque classe de parts sociales et en conséquence de MODIFIER les articles 10 et 22.2 des Statuts et d'AJOUTER les points 5.2 à 5.7 à l'article 5, le point 22.3 à l'article 22 et le point 24.3 à l'article 24 des Statuts;
- préciser les règles applicables à la prime d'émission et à la réserve prime d'émission et en conséquence de MODIFIER l'article 8 des Statuts;
- insérer la possibilité de racheter les parts sociales sous certaines conditions et en conséquence de MODIFIER l'article 7 des Statuts;
- détailler davantage les modalités de distribution et en conséquence de MODIFIER l'article 22.3.1 et 22.3.2 des Statuts.

Septième résolution

Les associés DECIDENT à l'unanimité de MODIFIER et REFONDRE intégralement les Statuts qui seront dorénavant libellés comme suit:

«Chapter I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination sociale. Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Fresco Ventures S.à r.l. qui sera régie par les lois se rapportant à une telle société (ci-après la «Société»), et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit au Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée extraordinaire des Associés délibérant tel que prévu pour la modification des Statuts. Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la ville de Luxembourg.

2.2. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, laquelle, malgré le transfert temporaire de son siège statutaire, restera luxembourgeoise. La décision de transférer à l'étranger le siège social sera prise par le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est (i) la détention de participations, quelle soit directe ou indirecte à travers ses filiales directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, de capital ou d'instruments de dettes (convertibles ou non) de quelque forme que ce soit (incluant sans limitation des titres synthétiques), et (ii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dette (convertible ou non, préférentielle ou non, rachetable ou non).

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (incluant notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. En particulier, la Société peut conclure tout contrat de garantie, de gage ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par toutes ou l'une de ces méthodes, en vue de l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toutes sociétés du groupe ou de tous administrateurs, gérants ou autres mandataires de la Société ou de toutes sociétés du groupe dans les limites de la loi applicable.

3.5. La Société peut conclure toute sorte de contrats de crédit dérivé, incluant sans limitation tout type de contrats d'échange tel qu'un contrat d'échange par lequel la Société pourra fournir une protection de crédit sur la contrepartie à échanger, tout intérêt et/ou contrats d'échange de devises et autres contrats financiers dérivés.

3.6. La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers. De plus, la Société peut agir en tant que gérant de ses filiales et adopter toutes les actions nécessaires ou utiles en leur nom s'il en est ainsi requis par la loi applicable à ces filiales.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapter II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à 137.500,- EUR (cent trente-sept mille cinq cents euros), représenté par 13.750.000 (treize millions sept cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0.01 EUR (un centime d'euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, réparties en 10 (dix) classes de parts sociales:

- (a) 2.500.000 (deux million cinq cent mille) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- (b) 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- (c) 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- (d) 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- (e) 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- (f) 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- (g) 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);

(h) 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»);

(i) 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»); et

(j) 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»).

5.2. Sans préjudice d'autres désignations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales de Classe A à J sont ensemble repris comme la «Classe des Parts Sociales» et chacune, comme une «Classe»; et les parts sociales d'une quelconque Classe des Parts Sociales sont reprises ci-après comme les «Parts Sociales» et chacune une «Part Sociale».

5.3. Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales seront identiques à l'exception et dans la mesure de ce qui est indiqué dans les présents Statuts.

5.4. Chaque Part Sociale donne droit à un vote. Les droits financiers attachés aux Parts sociales sont décrits aux articles 7, 22 et 24.

5.5. A tout moment, la dernière Classe des Parts Sociales qui restera émise sur base d'un ordre alphabétique sera reprise comme la «Dernière Classe». La Classe des Parts Sociales émises à un moment donné autre que la Dernière Classe sera reprise comme les «Premières Classes».

5.6. Chaque détenteur de Parts Sociales est ci - après repris comme un «Associé». Si toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul Associé, celui-ci sera repris comme l'«Associé Unique».

5.7. Les Parts Sociales sont nominatives.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'Associé Unique ou le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée telle que prévu pour la modification des Statuts, sauf lorsque la diminution de capital résulte de l'annulation de Parts Sociales rachetées tel que stipulé à l'article 7 ci - dessous.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales.

7.1. Le Conseil de Gérance peut racheter la totalité ou une partie de ses Parts Sociales moyennant le respect des dispositions de la Loi ou des Statuts et à condition (i) que si la Société décide de racheter une Classe de Parts Sociales, elle rachètera d'abord toutes (et non une partie de) les Parts Sociales de la Dernière Classe et (ii) qu'ensuite un tel rachat n'ait pas pour effet de faire passer l'actif net de la Société sous la somme du capital social souscrit et des réserves, qui ne peuvent pas être distribuées en vertu des dispositions de la Loi et des Statuts.

7.2. Si la Société décide de procéder au rachat d'une Classe de Parts Sociales, le Conseil de Gérance notifiera aux détenteurs de cette Classe de Parts Sociales le nombre exact de Parts Sociales devant être rachetées et la date à laquelle ce rachat prendra place (la «Date de Rachat»). Le rachat est soumis à l'approbation préalable de l'Associé Unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés respectant les exigences de quorum et de majorité stipulées à l'article 20.2.

7.3. En cas d'un rachat d'une Classe (dans un sens inverse de l'ordre alphabétique) en vue d'une réduction du capital social, cette Classe donnera droit à ses détenteurs proportionnellement à leur détention dans cette Classe à une part du Produit Total d'Annulation (tel que défini ci - dessous) et les détenteurs de la Classe de Parts Sociales rachetées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe Sociale détenue par eux et annulée.

7.4. Le rachat d'une Classe de Part Sociale sera toujours effectué en vue de procéder à l'annulation des Parts Sociales rachetées. En conséquence, le Conseil de Gérance n'est pas autorisé à revendre les Parts Sociales rachetées à un Associé ou à un tiers. L'annulation prendra la forme d'une réduction de capital (pour un montant égal à la valeur nominale totale des Parts Sociales rachetées). En approuvant le rachat comme prévu à l'article 7.2, les Associés seront considérés comme ayant approuvé l'annulation par voie de réduction de capital. Jusqu'à l'annulation, les Parts Sociales rachetées resteront existantes mais seront toutes détenues par la Société et les droits de vote et financiers y attachés seront suspendus.

7.5. En vue du calcul du prix de rachat, le Conseil de Gérance préparera des Comptes Intérimaires se composant d'un bilan intérimaire et de comptes de résultats intérimaires.

7.6. «Montant Disponible» a pour signification le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris les bénéfices reportés) augmenté (i) par toutes les réserves librement distribuables (en ce compris, pour éviter tout doute, la Réserve de Prime d'Emission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital social et la réduction de la réserve légale en résultant mais diminué (i) de toutes les pertes (en ce compris les pertes reportées), (ii) de toutes sommes affectées en réserve(s) en vertu de la Loi ou des Statuts et (iii) du montant total de dividende préférentiel attaché à toutes les premières Classes de Parts Sociales et courant depuis le dernier rachat (ou, lors du premier rachat, la date de constitution de la Société) jusqu'au rachat envisagé, tel qu'établi dans les Comptes Intérimaires applicables (sans, pour éviter tout doute, une double comptabilisation) de sorte que:

$$MD = (BN + P\&R + VN) - (P + RL + DPT)$$

MD = Montant Disponible.

BN = bénéfices nets intérimaires (en ce compris les bénéfices reportés).

P&R = toute Prime d'Emission et autres réserves librement distribuables.

VN = Le montant de la valeur nominale des Parts Sociales rachetées et de la réduction de la réserve légale en résultant.

P = pertes (en ce compris les pertes reportées).

RL= toutes sommes affectées en réserve(s) en vertu de la Loi ou des Statuts.

DPT = montant total de dividende préférentiel attaché à toutes les premières Classes de Parts Sociales et courant depuis le dernier rachat (ou, lors du premier rachat, la date de constitution de la Société) jusqu'au rachat envisagé.

7.7. «Valeur d'Annulation par Part Sociale» sera calculée en divisant le Produit Total d'Annulation applicable à la Classe à racheter et à annuler par le nombre de Parts Sociales émises dans cette Classe.

7.8. «Comptes Intérimaires» a pour signification les comptes intérimaires de la Société tel qu'établi sous les principes comptables généralement admis à Luxembourg à la Date des Comptes Intérimaires.

7.9. «Date des Comptes Intérimaires» a pour signification une date ne remontant pas à plus de huit (8) jours avant la date prévue pour le rachat.

7.10. «Réserve Légale» a la signification qui lui est donnée à l'article 22.1.

7.11. «Produit Total d'Annulation» a pour signification le Montant Disponible déterminé par le Conseil de Gérance décidé et approuvé sur base des Comptes Intérimaires, déduction faite d'un montant nécessaire pour couvrir les besoins liés aux affaires de la Société tel que déterminé par le conseil de Gérance, à condition que le Produit Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Art. 8. Réserve Prime d'Emission. Les Parts Sociales pourront être émises avec ou sans prime d'émission (la «Prime d'Emission»). La Prime d'Emission payée sur toute Part Sociale devra être transférée sur un compte prime (la «Réserve de Prime d'Emission»), lequel, sauf décision contraire prise à tout moment par les Associés, constitue une somme disponible pour la distribution de dividendes ou boni de liquidation ou pour le paiement de tout prix de rachat ou toute autre forme de distribution sur les Parts Sociales, quelle que soit leur Classe respective. La Prime d'Emission ne sera ni allouée ni réservée à la Part Sociale ou à la Classe en relation de laquelle elle a été payée. En conséquence, en cas où une distribution (que cela soit sous forme de dividende, de boni de liquidation, de prix de rachat ou de toute autre forme) décidée par le Conseil de Gérance ou les Associés, tel que convenu, est prélevée de la Prime d'Emission, elle sera allouée entre les Associés et entre la Classe des Parts Sociales au prorata de leurs droits financiers tels que définis aux articles 7, 22 et 24.

La Réserve de Prime d'Emission pourra être distribuée ou remboursée à tout moment sur décision du Conseil de Gérance, dans les limites prévues par la Loi.

Art. 9. Indivisibilité. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, puisque seul un propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires doivent nommer une seule personne pour les représenter envers la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales.

10.1. En cas d'Associé Unique, les Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont librement cessibles à des tiers.

10.2. En cas de pluralité d'Associés, la cession des Parts Sociales entre Associés est libre et à des non-Associés est soumise à l'approbation préalable de l'assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

10.3. Un Associé ne pourra céder aucune Part Sociale de quelque Classe que ce soit, la Société ne pourra enregistrer aucune cession de Part Sociale de quelque Classe que ce soit et les Associés devront obtenir qu'aucune cession de Part Sociale de quelque Classe que ce soit, ne soit enregistrée par le Conseil de Gérance, à moins que l'Associé cédant ne transfère simultanément avec la cession de cette Part Sociale de quelque Classe que ce soit, le même pourcentage de chaque autre Classe alors émise et détenue par l'Associé cédant. Pour une plus grande certitude, les restrictions de cet article 10.3 ne s'appliquent pas à une cession de Parts Sociales effectuée par un Associé à la Société en connection avec l'exercice par le conseil de gérance de son droit de rachat d'une Classe de Parts Sociales conformément à l'article 7.

10.4. Un registre d'Associés sera conservé au siège social de la Société en conformité avec les dispositions de la Loi et pourra être consulté par chaque Associé qui le demande.

Chapter III. Gérance

Art. 11. Général.

11.1. La Société est gérée par un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé d'au moins deux (2) membres (chacun, un «Gérant») pouvant être divisé en un ou plusieurs Gérant(s) A et un ou plusieurs Gérant(s) B, qui ne sont pas nécessairement Associés. Les décisions du Conseil de Gérance seront prises collectivement.

11.2. Les Gérants seront nommés par une décision de l'assemblée générale des Associés adoptée en conformité avec les articles 18 à 20.

11.3. Les Gérants sont nommés pour une durée illimitée et restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils sont rééligibles.

11.4. Un Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Associés.

11.5. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes de Gérant au sein du Conseil de Gérance, pour cause de décès, retraite ou autre, les Gérants restants doivent désigner un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

11.6. La Société pourra rembourser aux Gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance.

Art. 12. Modalités procédurales du Conseil de Gérance.

12.1. Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

12.2. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de tout Gérant ou du secrétaire au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par e-mail, par télégramme, par télex ou par fax à chacun des Gérants suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque Gérant donné par écrit, par fax, par télégramme, par e-mail ou par lettre. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du Conseil de Gérance. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque Gérant obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance une copie des documents et / ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

12.3. Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant par écrit ou par fax, par e-mail, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les Gérants utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par fax, par e-mail, par télégramme, par télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

12.4. Des résolutions écrites du Conseil de Gérance peuvent être valablement prise si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les Gérants. Une telle approbation pourra être donnée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés.

12.5. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance, avec au moins un Gérant A et un Gérant B présents ou représentés s'ils ont été nommés.

12.6. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion. La voix du président du Conseil de Gérance sera prépondérante en cas de partage des voix.

Art. 13. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.

13.1. Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Gérants présents ou représentés.

13.2. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de tous les Gérants présents ou représentés à condition que chacun des Gérants présents ou représentés ait accepté cette procédure. Dans ce cas, une liste de présence qui restera annexée au procès-verbal de séance, sera signée par le président ainsi que par tous les Gérants présents lors de la réunion du Conseil de Gérance. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président de la réunion, par le secrétaire ou par deux Gérants, comprenant un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous les actes et opérations entrant dans l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés, tombent sous la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 15. Délégation.

15.1. Deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés, peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

15.2. Deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B, déterminent les responsabilités et la rémunération quelconque (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 16. Pouvoir de signature. La Société est engagée par la signature conjointe de deux Gérants, comprenant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés, par la signature unique ou conjointe de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance ou par deux Gérants, comprenant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés.

Art. 17. Responsabilité des Gérants.

17.1. Tout Gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que mandataire social, il est seulement responsable pour l'exécution de son mandat.

17.2. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécutants et administrateurs, contre les dépenses, dommages, compensations et coûts raisonnablement supportés par lui en rapport avec toute action, procès ou poursuites dont il est partie en raison de sa personne ou en tant que Gérant, ou, à la demande de la Société, ou de toute autre société dont la Société est Associé ou créancier et pour lequel il n'est pas en droit d'être indemnisé, à l'exception des affaires pour lesquelles une court le juge dans le cadre d'une telle action, procès ou poursuites, responsable de négligence grave ou d'inconduite; dans le cadre d'un accord transactionnel ou de toute autre procédure où une court n'intervient pas, l'indemnisation doit être fournie uniquement en liaison avec ces affaires couvertes par cet accord transactionnel ou par toute autre

forme d'accord entre les parties, et seulement dans la mesure où la Société se voit confirmer par son conseiller juridique que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis une négligence grave ou une inconduite. Le droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il pourrait avoir droit.

Chapter IV. Assemblée général des associés

Art. 18. Pouvoirs des l'assemblée général des Associé(s) - Votes.

18.1. L'assemblée générale des Associés est autorisée, en particulier, à modifier les Statuts, à changer la nationalité de la Société et à augmenter les engagements des Associés.

18.2. Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des Parts Sociales détenues par lui.

18.3. En cas d'Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont enregistrés dans des procès-verbaux ou retranscrit par écrit.

Art. 19. Tenue des Assemblées Générales.

19.1. Les Assemblées Générales des Associés sont convoquées par le Conseil de Gérance ou par tout Gérant. De telles assemblées doivent être convoquées si les Associés représentant plus que cinquante pour cent du capital social de la Société le requièrent.

19.2. La tenue des assemblées générale n'est pas obligatoire si le nombre des Associés n'excède pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associés reçoit le texte précis des résolutions ou décision à adopter et donne son vote par écrit.

19.3. Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes doivent être soumis pour approbation aux Associés qui doivent également voter spécifiquement sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

Art. 20. Quorum et majorités.

20.1. Sous réserve des articles 20.2 à 20.4, les décisions collectives sont seulement valablement prises dans la mesure où les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce nombre n'est pas atteint à la première réunion ou première consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et, sous réserve des articles 20.2 à 20.4, les décisions sont adoptées par une majorité de suffrages, par rapport à la portion de capital représenté.

20.2. Les résolutions modifiant les Statuts pourront seulement être adoptées à la majorité en nombre des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

20.3. Toutefois, la nationalité de la Société pourra être modifiée et les engagements des ses Associés augmentés seulement à l'unanimité des Associés et conformément à toute autre exigence légale.

Chapter V. Exercice social

Art. 21. Exercice social.

21.1. L'exercice social de la Société commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

21.2. À la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance dresse un inventaire indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société.

21.3. Chaque Associé pourra examiner l'inventaire susmentionné et le bilan au siège social de la Société.

Art. 22. Affectation des bénéfices.

22.1. Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la Loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

22.2. Bénéfice Disponible

Si, lors d'un exercice social, la Société décide de distribuer des dividendes, prélevés sur les bénéfices nets, les bénéfices reportés, réserves disponibles constituées par des bénéfices non - distribués ou autrement et/ou la Prime d'Emission, le montant de la distribution sera alloué entre la Classe des Parts Sociales dans l'ordre de priorité suivant:

- D'abord, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront droit à recevoir des distributions de dividende concernant cet exercice social d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A détenues par eux, ensuite;

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront droit à recevoir des distributions de dividende concernant cet exercice social d'un montant de zéro virgule cinquante -cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe V détenues par eux, ensuite;

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe C auront droit à recevoir des distributions de dividende concernant cet exercice social d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C détenues par eux, ensuite;

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe D auront droit à recevoir des distributions de dividende concernant cet exercice social d'un montant de zéro virgule quarante -cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D détenues par eux, ensuite;

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe E auront droit à recevoir des distributions de dividende concernant cet exercice social d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E détenues par eux, ensuite;

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe F auront droit à recevoir des distributions de dividende concernant cet exercice social d'un montant de zéro virgule trente - cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F détenues par eux, ensuite;

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe G auront droit à recevoir des distributions de dividende concernant cet exercice social d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G détenues par eux, ensuite;

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe H auront droit à recevoir des distributions de dividende concernant cet exercice social d'un montant de zéro virgule vingt - cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H détenues par eux, ensuite;

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe I auront droit à recevoir des distributions de dividende concernant cet exercice social d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I détenues par eux, enfin;

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe J auront droit à recevoir le solde de toute distribution de dividende.

22.3. Dans le cas où l'ensemble de la Dernière Classe (par ordre alphabétique, par exemple, initialement les Parts Sociales de Classe J) a été racheté conformément à l'article 7 des présentes au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividende sera alors alloué à la précédente Dernière Classe restant émise, dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple, initialement les Parts Sociales de Classe I), pour ce qui concerne toute distribution décidée après le rachat de la Dernière Classe.

22.4. Dividendes

22.4.1. Distribution d'un dividende annuel

A la fin de chaque exercice social et suivant l'approbation des comptes annuels par les Associés en conformité avec la Loi, les Associés peuvent décider de distribuer un dividende annuel prélevé sur les sommes disponibles pour la distribution conformément à la Loi et les Statuts.

22.4.2. Distribution d'un dividende intérimaire

Des dividendes intérimaires pourront être distribués par le Conseil de Gérance conformément à la Loi et les Statuts et à condition que le Conseil de Gérance ait préalablement pris toute mesure nécessaire pour s'assurer de l'existence de sommes distribuables. Chaque Gérant de la Société pourra convoquer un conseil de gérance pour décider d'une telle distribution.

22.4.3. Distribution de réserves et de résultat reporté

En plus du dividende annuel, les Associés peuvent décider à tout moment durant l'exercice social de distribuer tout ou partie des réserves disponibles et/ou des résultats reportés telles que montrées dans les derniers comptes annuels qui ont été approuvés par les Associés en conformité avec la Loi, dans la mesure où ces réserves n'ont pas été réduits par les pertes reportées et/ou la perte réalisée depuis le dernier exercice social pour lequel de tels comptes annuels ont été approuvés. Afin d'éviter tout doute, il est précisé que les Associés ont le droit de procéder à une distribution de tout ou partie des réserves disponibles et/ou des résultats reportés alors même que les comptes annuels du dernier exercice clôturé n'ont pas encore été approuvés à condition que (i) les comptes annuels de l'exercice précédent ait été approuvés et que (ii) une situation intérimaire ait été fournie aux Associés afin de leur permettre de vérifier l'existence de réserves et de résultats reportés distribuables.

22.4.4. Distribution en nature

Le Conseil de Gérance pourra décider, sous réserve du consentement de chaque Associé, de procéder à une distribution en nature au lieu de liquidités. Dans un tel cas, la distribution en nature devra être faite à la valeur attribuée à ces actifs. Si ces actifs sont soumis à des restrictions pour toute distribution ou toute cession subséquente (incluant, pour éviter tout doute, toutes restrictions légales et/ou contractuelles), le Conseil de Gérance prendra en compte ces restrictions dans la détermination de la valeur des actifs distribués.

Chapter VI. Liquidation

Art. 23. Causes de dissolution. La Société ne doit pas être dissoute pour cause de décès, suspension des droits civiques, insolvabilité ou faillite de l'Associé Unique ou d'un des Associés.

Art. 24. Liquidation.

24.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une résolution des Associés prise dans les formes requises par l'article 20.

24.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

24.3. Après provisionnement de, ou paiement de, toutes les dettes et charges à l'encontre la Société, en ce compris les frais et dépenses de liquidation, le boni net de liquidation sera distribué à l'Associé Unique / aux Associés de manière à atteindre de façon globale le même résultat économique que celui des règles de distribution prévues à l'article 22 des présentes lors de distributions de dividende.

Chapter VII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tous les points non réglés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate, à la requête des parties comparantes, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange (Grand Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataire des personnes comparantes, toutes connues au notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, état et demeure, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 septembre 2015. Relation: EAC/2015/22388. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015167670/1111.

(150184724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Home Depot International Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 787.962.497,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 177.828.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of September.

Before Maître Jacques Kessler, notary established in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Home Depot International, Inc., a corporation formed under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its main address at 2455 Paces Ferry Road, Atlanta, GA 30339, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 2200171 (the "Sole Shareholder").

Here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, having her professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, by virtue of proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I. The appearing party is the sole shareholder of Home Depot International Holdings, S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of CAD 787,947,482 (Seven Hundred Eighty-Seven Million Nine Hundred Forty-Seven Thousand Four Hundred Eighty-Two Canadian Dollars), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177.828 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, on 15 May 2013, published in the "Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial") on 30 July 2013 number 1830.

The Articles of Association of the Company have been lastly amended pursuant to a notarial deed enacted by Me. Blanche Moutrier, in replacement of Me. Francis Kessler, prenamed, dated 26 November 2014 published in the Mémorial on 7 March 2015 number 638.

II. That the 748,567,003 (Seven Hundred Forty-Eight Million Five Hundred Sixty-Seven Thousand and Three) voting shares with a nominal value of CAD 1 (One Canadian Dollar) each and 39,380,479 (Thirty-Nine Million Three Hundred Eighty Thousand Four Hundred Seventy-Nine) non-voting shares with a nominal value of CAD 1 (One Canadian Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of CAD 15,015 (Fifteen Thousand and Fifteen Canadian Dollars) so as to raise it from its current amount of CAD 787,947,482 (Seven Hundred Eighty-Seven Million Nine Hundred Forty-Seven Thousand Four Hundred Eighty-Two Canadian Dollars) to CAD 787,962,497 (Seven Hundred Eighty-Seven Million Nine Hundred Sixty-Two Thousand Four Hundred Ninety-Seven Canadian Dollars) by the issuance of 14,265 (Fourteen Thousand Two Hundred Sixty-Five) new voting shares and 750 (Seven Hundred Fifty) new non-voting shares, subject to the payment of a global share premium amounting to CAD 135,137 (One Hundred Thirty-Five Thousand One Hundred Thirty-Seven Canadian Dollars) out of which an amount of CAD 1,352 (One Thousand Three Hundred Fifty-Two Canadian Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
3. Subscription and payment by Home Depot International, Inc. of the new shares by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of CAD 15,015 (Fifteen Thousand and Fifteen Canadian Dollars), so as to raise it from its current amount of CAD 787,947,482 (Seven Hundred Eighty-Seven Million Nine Hundred Forty-Seven Thousand Four Hundred Eighty-Two Canadian Dollars) to CAD 787,962,497 (Seven Hundred Eighty-Seven Million Nine Hundred Sixty-Two Thousand Four Hundred Ninety-Seven Canadian Dollars) by the issuance of 15,015 (Fifteen Thousand and Fifteen) new shares, divided into 14,265 (Fourteen Thousand Two Hundred Sixty-Five) voting shares and 750 (Seven Hundred Fifty) non-voting shares with a nominal value of CAD 1 (one Canadian Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium amounting to CAD 135,137 (One Hundred Thirty-Five Thousand One Hundred Thirty-Seven Canadian Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which an amount of CAD 1,352 (One Thousand Three Hundred Fifty-Two Canadian Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares, is composed of a claim in an aggregate amount of CAD 150,152 (One Hundred Fifty Thousand One Hundred Fifty-Two Canadian Dollars) (the "Contribution").

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company in the form of a balance sheet of the Company dated 31 August 2015.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Home Depot International, Inc.: 787,962,497 (Seven Hundred Eighty-Seven Million Nine Hundred Sixty-Two Thousand Four Hundred Ninety-Seven) shares, divided into 748,581,268 (Seven Hundred Forty-Eight Million Five Hundred Eighty-One Thousand Two Hundred Sixty-Eight) voting shares and 39,381,229 (Thirty-Nine Million Three Hundred Eighty-One Thousand Two Hundred Twenty-Nine) non-voting shares.

The notary acts that the 787,962,497 (Seven Hundred Eighty-Seven Million Nine Hundred Sixty-Two Thousand Four Hundred Ninety-Seven) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of Article 8 of the Company's Articles of Association so as to read as follows:

Art. 8. The Company's share capital is set at CAD 787,962,497 (Seven Hundred Eighty-Seven Million Nine Hundred Sixty-Two Thousand Four Hundred Ninety-Seven Canadian Dollars), represented by 787,962,497 (Seven Hundred Eighty-Seven Million Nine Hundred Sixty-Two Thousand Four Hundred Ninety-Seven) shares with a nominal value of CAD 1 (One Canadian Dollar) each, divided into 748,581,268 (Seven Hundred Forty-Eight Million Five Hundred Eighty-One Thousand Two Hundred Sixty-Eight) voting shares (the "Voting Shares") and 39,381,229 (Thirty-Nine Million Three Hundred Eighty-One Thousand Two Hundred Twenty-Nine) non-voting shares (the "Non-Voting Shares").

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, such proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Home Depot International, Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse principale au 2455 Paces Ferry Road, Atlanta, GA 30339, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware ("Secretary of State of the State of Delaware") sous le numéro 2200171 (l'«Associé Unique»).

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de Home Depot International Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant un capital social de 787.947.482 CAD (Sept Cent Quatre-Vingt-Sept Millions Neuf Cent Quarante-Sept Mille Quatre Cent Quatre-Vingt-Deux Dollars Canadiens), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.828 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire résidant à Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2013, publié au "Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations" (le «Mémorial») le 30 juillet 2013 numéro 1830.

Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me. Blanche Moutrier, en remplacement de Me. Francis Kessler, précité, en date du 26 novembre 2014 publié au Mémorial le 7 mars 2015 numéro 638.

II. Que les 748.567.003 (Sept Cent Quarante-Huit Millions Cinq Cent Soixante-Sept Mille Trois) parts sociales avec droit de vote d'une valeur nominale de 1 CAD (Un Dollar Canadien) chacune et 39.380.479 (Trente-Neuf Millions Trois Cent Quatre-Vingt Mille Quatre Cent Soixante-Dix-Neuf) parts sociales sans droit de vote d'une valeur nominale de 1 CAD (Un Dollar Canadien) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 15.015 CAD (Quinze Mille Quinze Dollars Canadiens) afin de le porter de son montant actuel de 787.947.482 CAD (Sept Cent Quatre-Vingt-Sept Millions Neuf Cent Quarante-Sept Mille Quatre Cent Quatre-Vingt-Deux Dollars Canadiens) à 787.962.497 CAD (Sept Cent Quatre-Vingt-Sept Millions Neuf Cent Soixante-Deux Mille Quatre Cent Quatre-Vingt-Dix-Sept Dollars Canadiens) par l'émission de 14.265 (Quatorze Mille Deux Cent Soixante-Cinq) nouvelles parts sociales avec droit de vote et 750 (Sept Cent Cinquante) nouvelles parts sociales sans droit de vote, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant total de 135.137 CAD (Cent Trente-Cinq Mille Cent Trente-Sept Dollars Canadiens), de laquelle un montant de 1.352 CAD (Mille Trois Cent Cinquante-Deux Dollars Canadiens) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être payé au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Home Depot International, Inc. des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, et reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 15.015 CAD (Quinze Mille Quinze Dollars Canadiens) afin de le porter de son montant actuel de 787.947.482 CAD (Sept Cent Quatre-Vingt-Sept Millions Neuf Cent Quarante-Sept Mille Quatre Cent Quatre-Vingt-Deux Dollars Canadiens) à 787.962.497 CAD (Sept Cent Quatre-Vingt-Sept Millions Neuf Cent Soixante-Deux Mille Quatre Cent Quatre-Vingt-Dix-Sept Dollars Canadiens) par l'émission de 15.015 (Quinze Mille Quinze) nouvelles parts sociales, divisées en 14.265 (Quatorze Mille Deux Cent Soixante-Cinq) nouvelles parts sociales avec droit de vote et 750 (Sept Cent Cinquante) nouvelles parts sociales sans droit de vote d'une valeur nominale de 1 CAD (Un Dollar Canadien) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 135.137 CAD (Cent Trente-Cinq Mille Cent Trente-Sept Dollars Canadiens), payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), duquel un montant de 1.352 CAD (Mille Trois Cent Cinquante-Deux Dollars Canadiens) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être payé au moyen d'un apport en nature (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique au moyen de l'Apport décrit ci-dessous.

Description de l'apport

L'Apport effectué par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, est composé d'une créance d'un montant total de 150.152 CAD (Cent Cinquante Mille Cent Cinquante-Deux Dollars Canadiens) (l'«Apport»).

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société sous la forme d'un bilan de la Société daté du 31 août 2015.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Home Depot International, Inc.: 787.962.497 (Sept Cent Quatre-Vingt-Sept Millions Neuf Cent Soixante-Deux Mille Quatre Cent Quatre-Vingt-Dix-Sept) parts sociales, divisées en 748.581.268 (Sept Cent Quarante-Huit Millions Cinq Cent Quatre-Vingt-Un Mille Deux Cent Soixante-Huit) parts sociales avec droit de vote et 39.381.229 (Trente-Neuf Millions Trois Cent Quatre-Vingt-Un Mille Deux Cent Vingt-Neuf) parts sociales sans droit de vote.

Le notaire reconnaît que les 787.962.497 (Sept Cent Quatre-Vingt-Sept Millions Neuf Cent Soixante-Deux Mille Quatre Cent Quatre-Vingt-Dix-Sept) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société de la manière qui suit:

Art. 8. Le capital de la Société est fixé à 787.962.497 CAD (Sept Cent Quatre-Vingt-Sept Millions Neuf Cent Soixante-Deux Mille Quatre Cent Quatre-Vingt-Dix-Sept Dollars Canadiens), représenté par 787.962.497 (Sept Cent Quatre-Vingt-Sept Millions Neuf Cent Soixante-Deux Mille Quatre Cent Quatre-Vingt-Dix-Sept) parts sociales d'une valeur nominale de 1 CAD (Un Dollar Canadien) chacune, divisées en 748.581.268 (Sept Cent Quarante-Huit Millions Cinq Cent Quatre-Vingt-Un Mille Deux Cent Soixante-Huit) parts sociales avec droit de vote (les "Parts Sociales Avec Droit de Vote") et 39.381.229 (Trente-Neuf Millions Trois Cent Quatre-Vingt-Un Mille Deux Cent Vingt-Neuf) parts sociales sans droit de vote (les "Parts Sociales Sans Droit de Vote").

Aucune autre modification n'est apportée à cet article.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, le mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglais prévaudra.

Signé: Conde, Kesslerer

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 octobre 2015. Relation: EAC/2015/22788. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015167716/217.

(150185410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Hydro Energy 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.660.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 160.998.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of September,

Before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

HgCapital RPP2 Nominees Limited, a company registered in England and Wales, with registered office at 2, More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom and registered under number 9092946 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on 24 September 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Hydro Energy 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of three million one hundred sixty thousand euro (EUR 3,160,000.-), with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed dated 9 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1818 of 9 August 2011, amended for the last time following a deed of the undersigned notary dated 9 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 906 of 17 April 2013, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160998 (the "Company").

II. The Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of six million five hundred thousand (EUR 6,500,000.-) so as to raise it from its current amount of three million one hundred sixty thousand euro (EUR 3,160,000.-) to nine million six hundred sixty thousand euro (EUR 9,660,000.-).

2 To issue six hundred fifty thousand (650,000) new class A ordinary shares, six hundred fifty thousand (650,000) new class B ordinary shares, six hundred fifty thousand (650,000) new class C ordinary shares, six hundred fifty thousand (650,000) new class D ordinary shares, six hundred fifty thousand (650,000) new class E ordinary shares, six hundred fifty thousand (650,000) new class F ordinary shares, six hundred fifty thousand (650,000) new class G ordinary shares, six hundred fifty thousand (650,000) new class H ordinary shares, six hundred fifty thousand (650,000) new class I ordinary

shares, and six hundred fifty thousand (650,000) new class J ordinary shares, each share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

3 To accept subscription for these new shares by the Company's sole shareholder and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company.

5 Miscellaneous.

III. The Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of six million five hundred thousand euro (EUR 6,500,000.-) so as to raise it from its current amount of three million one hundred sixty thousand euro (EUR 3,160,000.-) to nine million six hundred sixty thousand euro (EUR 9,660,000.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue six hundred fifty thousand (650,000) new class A ordinary shares, six hundred fifty thousand (650,000) new class B ordinary shares, six hundred fifty thousand (650,000) new class C ordinary shares, six hundred fifty thousand (650,000) new class D ordinary shares, six hundred fifty thousand (650,000) new class E ordinary shares, six hundred fifty thousand (650,000) new class F ordinary shares, six hundred fifty thousand (650,000) new class G ordinary shares, six hundred fifty thousand (650,000) new class H ordinary shares, six hundred fifty thousand (650,000) new class I ordinary shares, and six hundred fifty thousand (650,000) new class J ordinary shares, each share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

Subscription - Payment

Thereupon the Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for six hundred fifty thousand (650,000) new class A ordinary shares, six hundred fifty thousand (650,000) new class B ordinary shares, six hundred fifty thousand (650,000) new class C ordinary shares, six hundred fifty thousand (650,000) new class D ordinary shares, six hundred fifty thousand (650,000) new class E ordinary shares, six hundred fifty thousand (650,000) new class F ordinary shares, six hundred fifty thousand (650,000) new class G ordinary shares, six hundred fifty thousand (650,000) new class H ordinary shares, six hundred fifty thousand (650,000) new class I ordinary shares, and six hundred fifty thousand (650,000) new class J ordinary shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make cash payment in full of the nominal value of such shares.

The amount of six million five hundred thousand euro (EUR 6,500,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

As a consequence article 5 of the articles of incorporation of the Company shall from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at nine million six hundred sixty thousand euro (EUR 9,660,000.-), which is divided into:

- nine hundred sixty-six thousand (966,000) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- nine hundred sixty-six thousand (966,000) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- nine hundred sixty-six thousand (966,000) class C ordinary shares (the “Class C Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- nine hundred sixty-six thousand (966,000) class D ordinary shares (the “Class D Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- nine hundred sixty-six thousand (966,000) class E ordinary shares (the “Class E Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- nine hundred sixty-six thousand (966,000) class F ordinary shares (the “Class F Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- nine hundred sixty-six thousand (966,000) class G ordinary shares (the “Class G Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- nine hundred sixty-six thousand (966,000) class H ordinary shares (the “Class H Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- nine hundred sixty-six thousand (966,000) class I ordinary shares (the “Class I Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and

- nine hundred sixty-six thousand (966,000) class J ordinary shares (the “Class J Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at three thousand seven hundred euro (EUR 3,700,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

HgCapital RPP2 Nominees Limited, une société immatriculée en Angleterre et aux Pays de Galles, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 9092946 (l'«As-socié»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 24 septembre 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

I. L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Hydro Energy 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de trois millions cent soixante mille euros (EUR 3.160.000,-), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée par un acte du 9 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1818 du 9 août 2011, modifié en dernier lieu suivant un acte du notaire soussigné du 9 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 906 du 17 avril 2013, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160998 (la «Société»).

II. L'Associé reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six millions cinq cent mille d'euros (EUR 6.500.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trois millions cent soixante mille euros (EUR 3.160.000,-) à neuf millions six cent soixante mille euros (EUR 9.660.000,-).

2. Émission de six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H, six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I et six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'associé unique de la Société et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

5. Divers.

III. L'Associé a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six millions cinq cent mille euros (EUR 6.500.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trois millions cent soixante mille euros (EUR 3.160.000,-) à neuf millions six cent soixante mille euros (EUR 9.660.000,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H, six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I et six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Souscription - Libération

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H, six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I et six cent cinquante mille (650.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et libérer intégralement en espèces la valeur nominale de ces nouvelles parts sociales.

Le montant de six millions cinq cent mille euros (EUR 6.500.000,-) est dès lors à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de procéder à la modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus.

En conséquence les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à neuf millions six cent soixante mille euros (EUR 9.660.000,-), qui est divisé en:

- neuf cent soixante-six mille (966.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- neuf cent soixante-six mille (966.000) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- neuf cent soixante-six mille (966.000) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- neuf cent soixante-six mille (966.000) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- neuf cent soixante-six mille (966.000) parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- neuf cent soixante-six mille (966.000) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- neuf cent soixante-six mille (966.000) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- neuf cent soixante-six mille (966.000) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- neuf cent soixante-six mille (966.000) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
- neuf cent soixante-six mille (966.000) parts sociales ordinaires de catégorie J (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être

utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à trois mille sept cents euros (EUR 3.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 septembre 2015. GAC/2015/8337. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167717/215.

(150185376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Group-By S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Eva Lena.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 185.067.

L'an deux mille quinze, le premier octobre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Kadir BEKTAS, gérant de société, demeurant à B-1030 Schaerbeek, 4, Boulevard Léopold III,
2. Monsieur Ahmet YILMAZ, gérant de société, demeurant à B-1030 Schaerbeek, 63, rue des Chardons,

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter qu'ils sont les associés de la société à responsabilité limitée "GROUP-BY S.à r.l.", avec siège social à L-4220 Esch-sur-Alzette, 4, Rue du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 185.067 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1194 du 10 mai 2014. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Lesquels comparants ont reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle L-4220 Esch-sur-Alzette, 4, Rue du Luxembourg à l'adresse suivante: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté, et modification subséquente l'article 2 des statuts de la Société;

2. Elargissement de l'objet social de la Société et modification de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante.

« **Art. 3.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

1) L'exploitation et la vente de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration, la production, la vente et la livraison à domicile de produits alimentaires;

2) l'exploitation (directe ou indirecte) de tous établissements ou de tous commerces à usage de café, brasserie, friterie, salons de thé, de dégustation, snacks, sandwicheries, débit de boissons, cafétérias, restaurants, tavernes, l'activité de traiteur (pour particuliers et collectivités) ou toutes autres exploitations ayant un rapport direct ou indirect avec ces établissements ou commerces ainsi que toutes activités «Horeca»;

3) la vente de tabac, l'exploitation d'un bar à chicha;

4) l'activité de transport de marchandises de tous types;

5) L'import-export, le commerce (achat et vente) de gros, demi-gros ou de détail, la conception, la fabrication-production, l'importation, l'exportation, la distribution d'objets et accessoires;

6) L'exploitation d'un magasin de vêtements, de textiles, de lingerie, d'articles de bien-être et de bijoux fantaisie.

7) Le cinéma, la projection de films vidéo et autres activités ainsi que la communication et le marketing ainsi que le conseil en publicité, l'organisation de campagnes publicitaires, les créations publicitaires, la gestion de budgets publicitaires, la mise sous forme de sites internet, ainsi que divers supports (CD, DVD, Revues).

8) Toutes opérations généralement quelconques se rapportant à l'exploitation d'une entreprise de nettoyage de bâtiments privés et publiques.

9) Toutes opérations se rapportant à l'exploitation d'une entreprise général du bâtiment:

- rénovation, transformation, finition, plafonnage, cimentage, pose de chapes, peinture, tapisserie, couverture souple, carrelage, démolition, béton, petite menuiserie, vitrerie, installation de douche sanitaire, l'électricité, la plomberie).

- les activités de la finition, notamment des travaux de peinture, de tapisserie et de placement au sol de couvertures souples;

- les activités de l'installation (du) chauffage central, de climatisation, du gaz et du sanitaire.

10) Achat & vente et installation de salle de bain et de douche. L'achat et vente d'adoucisseurs, de purificateurs d'eau, de filtres d'eau en général

11) La création, l'acquisition, la prise en location et la gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant aux activités spécifiées.

12) La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de tout autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

13) La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

3. Divers.

Après en avoir délibéré, les comparants ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les comparants décident de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle L-4220 Esch-sur-Alzette, 4, Rue du Luxembourg à l'adresse suivante: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.»

Deuxième résolution

Les comparants décident d'élargir l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

1) L'exploitation et la vente de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration, la production, la vente et la livraison à domicile de produits alimentaires;

2) l'exploitation (directe ou indirecte) de tous établissements ou de tous commerces à usage de café, brasserie, friagerie, salons de thé, de dégustation, snacks, sandwicheries, débit de boissons, cafétérias, restaurants, tavernes, l'activité de traiteur (pour particuliers et collectivités) ou toutes autres exploitations ayant un rapport direct ou indirect avec ces établissements ou commerces ainsi que toutes activités «Horeca»;

3) la vente de tabac, l'exploitation d'un bar à chicha;

4) l'activité de transport de marchandises de tous types;

5) L'import-export, le commerce (achat et vente) de gros, demi-gros ou de détail, la conception, la fabrication-production, l'importation, l'exportation, la distribution d'objets et accessoires;

6) L'exploitation d'un magasin de vêtements, de textiles, de lingerie, d'articles de bien-être et de bijoux fantaisie.

7) Le cinéma, la projection de films vidéo et autres activités ainsi que la communication et le marketing ainsi que le conseil en publicité, l'organisation de campagnes publicitaires, les créations publicitaires, la gestion de budgets publicitaires, la mise sous forme de sites internet, ainsi que divers supports (CD, DVD, Revues).

8) Toutes opérations généralement quelconques se rapportant à l'exploitation d'une entreprise de nettoyage de bâtiments privés et publics.

9) Toutes opérations se rapportant à l'exploitation d'une entreprise général du bâtiment:

- rénovation, transformation, finition, plafonnage, cimentage, pose de chapes, peinture, tapisserie, couverture souple, carrelage, démolition, béton, petite menuiserie, vitrerie, installation de douche sanitaire, l'électricité, la plomberie).

- les activités de la finition, notamment des travaux de peinture, de tapisserie et de placement au sol de couvertures souples;

- les activités de l'installation (du) chauffage central, de climatisation, du gaz et du sanitaire.

10) Achat & vente et installation de salle de bain et de douche. L'achat et vente d'adoucisseurs, de purificateurs d'eau, de filtres d'eau en général

11) La création, l'acquisition, la prise en location et la gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant aux activités spécifiées.

12) La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de tout autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

13) La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Avertissement

L'attention des comparants a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises le cas échéant afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 3 des statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bektas, Yilmaz, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/31740. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167709/131.

(150184971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Five Arrows Secondary Opportunities III Soparfi SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 174.439.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of September;

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Five Arrows Secondary Opportunities III Soparfi SCA, a société en commandite par actions incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.439, incorporated on December 18, 2012 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 522 of March 2, 2013 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last

time on July 3, 2015 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2548 of September 18, 2015.

THERE APPEARED:

1) Five Arrows Managers, a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.757;

2) Five Arrows Co-Investments Feeder V S.C.A. SICAR, a société d'investissement en capital à risque under the form of a société en commandite par actions incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.399;

3) Five Arrows Secondary Opportunities III Co-Investments S.C.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque under the form of a société en commandite par actions incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.385;

4) Five Arrows Secondary Opportunities III FPCI, a fonds professionnel de capital investissement established under the laws of France acting through its management company, Five Arrows Manager SAS, a société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France, having its registered office at 23 bis, Avenue Messine, 75008 Paris, France, registered with the Trade and Companies Register of Paris, under number 509 679 189;

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, private employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of powers of attorney given under private seal;

(the appearing parties listed under points 1 to 4 included are hereafter collectively referred to as the Shareholders).

Said powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, prenamed and represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company and are duly represented at this meeting, which is consequently regularly constituted;

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of twentythree thousand three hundred and twenty-two euros (EUR 23,322) in order to bring the share capital from its present amount of three hundred forty-one thousand eight hundred ninety-five euros (EUR 341,895) to three hundred and eighteen thousand five hundred and seventy-three euros (EUR 318,573), by way of redemption and cancellation of (i) fourteen thousand four hundred and ninety-six (14,496) class A tracking shares and (ii) eight thousand eight hundred and twenty-six (8,826) class E tracking shares;

3. Subsequent amendment to the article 5.1. of the Articles;

4. Amendment to the Company's shareholders register in order to reflect the share capital decrease specified in item 2 above, and to empower and authorise any director of the general partner of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital decrease and cancellation of class A tracking shares in the Company's shareholders register; and

5. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of twenty-three thousand three hundred and twenty-two euros (EUR 23,322) in order to bring the share capital from its present amount of three hundred forty-one thousand eight hundred ninety-five euros (EUR 341,895) to three hundred and eighteen thousand five hundred and seventy-three euros (EUR 318,573), by way of redemption and cancellation of (i) fourteen thousand four hundred and ninety-six (14,496) class A tracking shares and (ii) eight thousand eight hundred and twenty-six (8,826) class E tracking shares and repayment to the Shareholders.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“**5.1.** The share capital is set three hundred and eighteen thousand five hundred and seventy-three euros (EUR 318,573), represented by one (1) management share (the Management Share), thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) ordinary shares (the Ordinary Shares), thirty-three thousand eight hundred and forty-nine (33,849) class A tracking shares

(the Tracking Shares A), thirty-one thousand four hundred twenty (31,420) class B tracking shares (the Tracking Shares B), one hundred forty-one thousand ninety-eight (141,098) class C tracking shares (the Tracking Shares C), sixty-five thousand five hundred fifty-one (65,551) class D tracking shares (the Tracking Shares D), fifteen thousand six hundred and fifty-five (15,655) class E tracking shares (the Tracking Shares E) and collectively with the Tracking Shares A, the Tracking Shares B, the Tracking Shares C, the Tracking Shares D and the Tracking Shares E (the Tracking Shares), all in registered form, without nominal value.

The Management Share, the Ordinary Shares and the Tracking Shares are collectively referred to as the Shares and individually as a Share.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the Company’s shareholders register in order to reflect the share capital decrease specified in the second resolution above, and to empower and authorise any director of the general partner of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital decrease and cancellation of class A tracking shares and class E tracking shares in the Company’s shareholders register.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,450.-.

Declarations

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, such proxyholder signed together with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le vingt-quatre septembre;

Pardevant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg);

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des actionnaires de Five Arrows Secondary Opportunities III Soparfi SCA, une société en commandite par actions constituée selon le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Place d’Armes, L-1136 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.439, constituée le 8 décembre 2012 selon un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 522 du 2 mars 2013 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 3 juillet 2015 selon un acte de Maître Carlo Wersandt, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2548 du 18 septembre 2015.

ONT COMPARU:

1) Five Arrows Managers, une société anonyme régie par les lois de Luxembourg, avec siège social au 1, Place d’Armes, L-1136 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.757;

2) Five Arrows Co-Investments Feeder V S.C.A. SICAR, une société d’investissement en capital à risque constituée sous la forme d’une société en commandite par actions régie par les lois de Luxembourg, avec siège social au 1, Place d’Armes, L-1136 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.399;

3) Five Arrows Secondary Opportunities III Co-Investments S.C.A., SICAR, une société d’investissement en capital à risque constituée sous la forme d’une société en commandite par actions régie par les lois de Luxembourg, avec siège social au 1, Place d’Armes, L-1136 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 167.385;

4) Five Arrows Secondary Opportunities III FPCI, un fonds professionnel de capital investissement de droit français agissant via sa société de gestion, Five Arrows Manager SAS, une société par actions simplifiée, constituée sous le droit français, ayant son siège social au 23 bis, Avenue Messine, 75008 Paris, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 509 679 189;

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, de résidence professionnelle à Junglinster, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

(les parties comparantes listées sous les points 1 à 4 inclus sont ci-après collectivement désignés comme les Actionnaires).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des Actionnaires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Actionnaires, précité et représenté comme indiqué ci-dessus ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. les Actionnaires détiennent l'ensemble des actions du capital social de la Société et sont dûment représentés à l'Assemblée, laquelle est par conséquent régulièrement constituée;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de renonciation;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de vingt-trois mille trois cent vingt-deux euro (EUR 23.322) afin de porter le capital social de son montant actuel de trois mille huit cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 341.895) à trois cent dix-huit mille cinq cent soixante-treize euro (EUR 318.573), par voie de rachat et annulation de (i) quatorze mille quatre cent quatre-vingt-seize (14.496) actions traçantes de classe A et (ii) huit mille huit cent vingt-six (8.826) actions traçantes de classe E;

3. Modification subséquente à l'article 5.1 des Statuts;

4. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter la réduction du capital social au point 2 ci-dessus, et avec pouvoir et autorité donné à tout administrateur de l'actionnaire commandité de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement et de la réduction du capital social et l'annulation des actions traçantes de classe A dans le registre des actionnaires de la Société; et

5. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt-trois mille trois cent vingt-deux euro (EUR 23.322) afin de porter le capital social de son montant actuel de trois mille huit cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 341.895) à trois cent dix-huit mille cinq cent soixante-treize euro (EUR 318.573), par voie de rachat et annulation de (i) quatorze mille quatre cent quatre-vingt-seize (14.496) actions traçantes de classe A et (ii) huit mille huit cent vingt-six (8.826) actions traçantes de classe E et rachat aux Actionnaires.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois cent dix-huit mille cinq cent soixante-treize euro (EUR 318.573), représenté par une (1) action de commandité (les Actions de Commandité), trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires (les Actions Ordinaires), trente-trois mille huit cent quarante-neuf (33.849) actions traçantes de classe A (les Actions Traçantes A), trente et un mille quatre cent vingt (31.420) actions traçantes de classe B (les Actions Traçantes B), cent quarante et un mille quatre-vingt-dix-huit (141.098) actions traçantes de classe C (les Actions Traçantes C), soixante-cinq mille cinq cent cinquante et une (65,551) actions traçantes de classe D (Actions Traçantes D), quinze mille six cent cinquante-cinq (15.655) actions traçantes de classe E (les Actions Traçantes E) ensemble avec les Actions Traçantes A, les Actions Traçantes B, les Actions Traçantes C, les Actions Traçantes D, les Actions Traçantes E (les Actions Traçantes), toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

L'/les Action(s) de Commandité, les Actions Ordinaires et les Actions Traçantes sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action».

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter la réduction du capital social de la deuxième résolution ci-dessus, et avec pouvoir et autorité donné à tout administrateur de l'actionnaire commandité de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement et de la réduction du capital social et l'annulation des actions traçantes de classe A et des actions traçantes de classe E dans le registre des actionnaires de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ EUR 1.450,-.

156954

Déclarations

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 septembre 2015. Relation GAC/2015/8195. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015167668/189.

(150184733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Invest Games S.à r.l., Société Anonyme.

Capital social: EUR 93.100.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.166.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the thirtieth day of September.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Petange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

IGT, a United States corporation organized under the laws of the State of Nevada and having a mailing address at 9295 Prototype Drive, Reno, Nevada, United States of America (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professional in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested that the undersigned notary records that:

- the Sole Shareholder holds all of the shares in Invest Games S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 113.166 and having a share capital of ninety-three million one hundred thousand Euro (EUR 93,100,000) (the Company);

- The Company was incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 27 December 2005 published on 30 March 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial), under number 657, page 31495. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 30 April 2015 pursuant to a deed of Maître Henri Beck, prenamed, published on 8 July 2015 in the Mémorial number 1686, page 80899;

- the Company's share capital is set at ninety-three million one hundred thousand euro (EUR 93,100,000) represented by seventy-four million four hundred eighty thousand (74,480,000) shares without nominal value, all entirely subscribed and fully paid up;

- the Sole Shareholder has full and complete knowledge of the Articles and of the Company's financial situation;

- the Sole Shareholder, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire);

- the Sole Shareholder resolves to act as liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder approves the liquidation accounts of the Company dated as at the date this deed;

- the Sole Shareholder waives the appointment of a liquidation auditor;

- the Sole Shareholder resolves to grant full discharge for the performance of their mandate and in connection with the liquidation accounts to the members of the board of managers of the Company;

- the Sole Shareholder resolves to confirm that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder resolves to keep the books, documents and records of the Company at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, for a period of five years after the publication of this deed in the Mémorial and to pay any and all costs associated with the liquidation;

- the Sole Shareholder resolves to grant power to any lawyer or employee of Loyens & Loeff, each of them acting individually:

(i) to carry-out and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company (including, but not limited to, tax returns relating to financial years 2014 and 2015); and

(ii) to undertake any formalities necessary in connection with filing the accounts and closing the Company's liquidation, these powers expiring one year after the closing of the Company's liquidation.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Petange, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente septembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

IGT, une société des Etats-Unis organisée selon les lois de l'Etat du Nevada dont l'adresse postale se situe au 9295 Prototype Drive, Reno, Nevada, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de Invest Games S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.166 et disposant d'un capital social s'élevant à quatre-vingt-treize millions cent mille euros (EUR 93.100.000), (la Société);

- la Société a été constituée le 27 décembre 2005 suivant acte dressé par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) numéro 657, page 31495, le 30 mars 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 30 avril 2015 suivant un acte dressé par Maître Henri Beck, susnommé, publié au Mémorial numéro 1686, page du 80899 le 8 juillet 2015;

- le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-treize millions cent mille euros (EUR 93.100.000), représenté par soixante-quatorze millions quatre cent quatre-vingt mille (74.480.000) parts sociales sans valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées;

- l'Associé Unique a une complète et parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

- l'Associé Unique décide, en sa qualité d'associé unique de la Société, de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la placer en liquidation volontaire;

- l'Associé Unique décide d'agir en tant que liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé; que le passif connu de la Société a été payé ou intégralement provisionné, que tous les actifs de la Société sont dévolus à l'Associé Unique, et par les présentes, déclare expressément qu'il prendra à sa charge (le cas échéant), tout le passif en suspens, et en particulier celui caché ou connu mais demeuré impayé ainsi que le passif inconnu de la Société avant tout versement à son profit;

- l'Associé Unique approuve les comptes de liquidation de la Société datés de la date des présentes;

- l'Associé Unique renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exécution de leur mandat et en lien avec les comptes de liquidation;

- l'Associé Unique décide de confirmer que la Société est par les présentes liquidée et sa liquidation est clôturée;

- l'Associé Unique décide de conserver les livres, documents et registres de la Société au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, durant une période de cinq (5) ans à compter de la publication du présent acte au Mémorial et de payer tous les frais en rapport avec la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun d'eux agissant individuellement:

(i) afin d'accomplir et d'exécuter toutes les formalités nécessaires afin de compléter et de déposer toute déclaration fiscale manquante de la Société (y compris notamment les déclarations fiscales relatives aux exercices sociaux 2014 et 2015); et

(ii) afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires en relation avec le dépôt des comptes et la clôture de la liquidation de la Société,

ces pouvoirs expirant une (1) année après la clôture de la liquidation de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} octobre 2015. Relation: EAC/2015/22804. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015167737/116.

(150185481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Communications-Smart S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8121 Bridel, 7, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 200.609.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le septième jour du mois d'octobre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Jacques DENAVAUT, consultant en matière de communication, né le 3 février 1957 à Marck (France), demeurant à F-92420 Vaucresson (Paris), 38, rue des Fonds Huguenots.

Lequel comparant, présent ou représenté comme mentionné ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet la prestation de services de communication au Luxembourg et à l'étranger dans le domaine spatial et des satellites, notamment des relations presse, des organisations événementielles et toutes prestations de communications dans ce domaine.

Elle peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que procéder à l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, administrer, contrôler et développer de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «Communications-Smart S à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Kopstal.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les

questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant préqualifié, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Jacques DENAVAUT, pré-qualifié,	
- cent parts sociales	<u>100 parts</u>
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Jacques DENAVAUT, né le 3 février 1957 à Marck (France), demeurant à F-92420 Vaucresson (Paris), 38, rue des Fonds Huguenots.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-8121 Bridel, 7, Rue du Bois.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. DENAVAUT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 08 octobre 2015. Relation: DAC/2015/16679. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167535/163.

(150185555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

"Goodman Carpo Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 191.030.

Extrait des résolutions en date du 2 octobre 2015:

1. Il est mis fin en date du 28 septembre 2015 au mandat de gérant à savoir:
M. Philippe Van der Beken
 2. Le gérant suivant est nommé en date du 28 septembre 2015 et cela pour une durée illimitée:
M. Emmanuel Vander Stichele, né le 3 juillet 1971 à Brugge (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
- Le conseil de Gérance se compose comme suit:
M. Dominique Prince
M. Emmanuel Vander Stichele
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015167689/18.
(150184671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

JCF III Eurovita Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.792.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167762/10.

(150184700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

James & Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 80.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015167761/10.

(150184752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Kisling Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015167774/10.

(150184722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Mapleton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.250.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015167833/12.

(150185421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Menuiserie Reckinger s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 24, Bastnicherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 106.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167843/10.

(150185353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Invest House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.795.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167738/10.

(150184756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.